

17. Y a-t-il d'autres pays européens qui ont introduit pareille interdiction ? Y a-t-il encore d'autres pays européens qui ont l'intention de le faire ?

---

Actuellement, la Belgique est le premier pays d'Europe à interdire de façon effective la commercialisation de certains instruments dérivés auprès des investisseurs de détail.

La problématique de l'offre d'options binaires, de CFD et de produits forex n'est pas un phénomène purement belge. C'est une problématique qui se manifeste dans toute l'Europe. Il peut dans ce cadre être fait référence à une [récente mise en garde de l'ESMA, l'autorité de contrôle européenne](#).

D'autres pays ont déjà pris des mesures restrictives en ce qui concerne la commercialisation de pareils instruments (voir également [question n° 1](#)).

L'autorité de contrôle française, l'AMF, a récemment également [interdit](#) à un fournisseur étranger d'options binaires, de CFD et de produits forex de proposer des services d'investissement sur le territoire français.

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/faq/17-y-t-il-dautres-pays-europeens-qui-ont-introduit-pareille-interdiction-y-t-il-encore-dautres>